



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



• Recrutement temporaire de personnel – Convention à signer avec le centre de gestion du Haut-Rhin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter temporairement trois agents contractuels pour faire face à un besoin ponctuel (accroissement saisonnier et accroissement temporaire d'activité) ; d'adhérer au service de gestion des missions temporaires proposé par le CDG 68 et de prendre en charge les frais administratifs y relatifs.

Motion portant opposition à l'encaissement de recette des ventes de bois par l'ONF, en lieu et place de la commune

A partir du 1er juillet 2019, l'encaissement de l'ensemble des ventes de bois serait confié à l'agent comptable de l'ONF et non plus à la DGFIP, qui reverserait les produits des ventes aux communes au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées à l'acheteur.

Cette disposition, décidée par l'Etat, va à l'encontre des intérêts de la Commune, pour deux raisons essentielles : elle rallonge considérablement les délais de paiement (jusqu'à trois mois) ; elle génère, par l'introduction d'un intermédiaire financier, une lourdeur inutile et des frais de gestion supplémentaires, de sorte qu'il apparaît opportun d'intervenir auprès des autorités de l'Etat, afin de faire annuler cette mesure. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ; décide d'examiner toute action qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

Autres communications :

- L'entreprise CIRCET a été mandatée par ROSACE pour réaliser les études techniques et les travaux de déploiement de la fibre. Les travaux ont démarré au mois d'avril.
- La Ligue contre le Cancer remercie la commune pour la quête organisée en 2019 et qui a rapporté 5 840 €.
- La Communauté de Communes Sundgau a informé la Commune que les compétences suivantes ont été transférées à la Commune : l'éclairage public, la capture et la mise en fourrière des animaux errants (contrat avec la SPA), la gestion du terrain multisports.
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal peut être consulté en mairie, au siège de la CCS et sur le site internet de la CCS. L'enquête publique démarre officiellement le 8 juillet 2019 (registre des doléances en mairie).
- Le montant de la consommation d'électricité induite par l'éclairage public, dont la compétence a été transférée à la Commune est de 23 100 € qui viendront en complément des 12 000 € de consommation des bâtiments communaux. S'y ajouteront environ 13 000 € de frais de maintenance et de réparation du réseau EP.
- Les attaques de scolytes sur les épicéas, menacés de disparition à court terme, et les frênes exposés à la chalarose engendrent une forte quantité de bois sur le marché, et un effondrement des prix. L'ONF va reconsidérer les plans d'aménagement sur vingt ans. Cette situation a fait l'objet d'un reportage dans l'émission Rund Um sur France3 Alsace diffusé le 1^{er} juillet.
- Le Conseil National des Villes et Villages fleuris a modifié son visuel. Les panneaux d'entrée du village seront remplacés.
- Les effectifs des élèves des écoles restent stables (113 élèves annoncés pour la rentrée de septembre).
- La navette pour le périscolaire de Hirsingue fonctionne bien
- L'Etat a engagé une procédure d'élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPR) mouvement de terrain du secteur d'Altkirch. Le secteur de l'Illberg, concerné par le PPR reste constructible, mais moyennant le respect de contraintes particulières (obligation pour les pétitionnaires de produire des études de sol à l'appui de la demande de permis de construire).

Permanence du Maire et des Adjointes :

- Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Hirtzbach
DorfBledla n° 13
Juillet 2019

Conseil Municipal du Mardi 26 Février 2019

- Examen et vote du compte administratif 2018 du service principal du service annexe de la forêt et du service des eaux

Service Principal 2018

	Dépenses :	Recettes :	
Fonctionnement	682 801,33 €	1 059 419,55 €	
		dont 209 830,81 € d'excédent reporté	
		Excédent global :	376 618,22 €
Investissement	489 652,38 €	239 791,17 €	
		dont 52 340,36 € de déficit antérieur reporté	
		Déficit global :	249 861,21 €
		Excédent global de clôture :	126 757,01 €

En intégrant à la section d'investissement les restes à réaliser qui s'élèvent à 25 355 € en recette, le résultat global de clôture est excédentaire de 152 112,01 € montant qui sera repris au budget primitif 2019.

Service de la Forêt 2018

	Dépenses	Recettes	
Exploitation	168 038,61 €	233 936,27 €	
		dont 3 950,42 € d'excédent antérieur reporté	
		Excédent global	65 897,66 €
Investissement	24 028,21 €	16 989,09 €	
		dont 16 989,09 € d'excédent antérieur reporté	
		Déficit global d'investissement	7 039,12 €
		Excédent global de clôture	58 856,54 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du service principal et le compte administratif 2018 du service annexe de la forêt.

- Clôture définitive du budget annexe du service de l'eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la clôture définitive du budget annexe du service des eaux (M49), la Communauté de Communes Sundgau ayant repris la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Transfert du solde du compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'intégration au budget général M14 de la Commune de Hirtzbach, d'une partie de l'excédent d'exploitation ressortant du compte administratif 2018 du budget annexe du service de l'eau (M49), à hauteur de 4 000 € et décide de reverser à la Communauté de Communes Sundgau l'intégralité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2018 du budget annexe du service de l'eau, d'un montant de 36 829,17 €.

- Reconduction de la ligne de trésorerie arrivant à échéance le 31 mars 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à renouveler la ligne de trésorerie à hauteur d'un montant de 150 000 €, sur une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2019 ; de retenir à cet effet l'offre du Crédit Mutuel.

- Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, portant sur la couverture des risques décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maternité, paternité, adoption et invalidité du personnel communal. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Conseil Municipal du Lundi 8 Avril 2019

- Examen et vote du budget primitif 2019 du service principal (M14) et du service annexe de la Forêt

Budget primitif 2019 du service principal

	Dépenses :	Recettes :
Fonctionnement	1 007 758 €	1 007 758 €
		dont 209 830 € d'excédent reporté
Investissement	642 691 €	642 691 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du service principal par 13 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention.

Budget primitif 2019 du service annexe de la Forêt

	Dépenses :	Recettes :
Exploitation	216 079 €	216 079 €
Investissement	38 434 €	38 434 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service annexe de la forêt pour l'exercice 2019 par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- Fixation du taux des taxes directes locales pour 2019**

Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 abstentions, de voter en l'état, en les laissant inchangés par rapport à 2018, les taux des taxes locales, à savoir :

Libellés	Bases annoncées	Taux appliqués	Produits
Taxe d'habitation	1 435 000 €	15.25 %	218 838 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 091 000 €	9.95 %	108 555 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	51 300 €	46,56 %	23 885 €
		TOTAL	351 278 €

- Subventions allouées à divers organismes – Année 2019**

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 4 abstentions, d'allouer des subventions de fonctionnement à divers organismes.

- Approbation du projet de PLUi couvrant le territoire de l'ancienne Communauté de Communes d'Altkirch, arrêté le 21 février 2019 par le conseil de la Communauté de Communes Sundgau**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du secteur d'Altkirch, qui concerne directement la commune de Hirtzbach ; d'émettre un avis favorable aux dispositions du règlement du projet de PLUi du secteur d'Altkirch qui concerne la commune de Hirtzbach. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

- Approbation du schéma de mutualisation initié par la Communauté de Communes Sundgau**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation de la Com/Com Sundgau. Un comité de pilotage permettra de déterminer les objectifs et actions de la démarche de partage de moyens sur le territoire.